

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 25 novembre 2020

## ***La CFE-CGC de SCHLUMBERGER, en colère à la suite de l'annonce de plus de 400 suppressions de postes en France, exhorte l'entreprise à revoir à la baisse ses prétentions, pour sauvegarder les compétences***

La CFE-CGC de Schlumberger déplore la mise en place de 5 PSE au sein du groupe en France cet automne, qui entraîneront près de 400 suppressions de postes, ce qui correspond à 20% de l'effectif en France (1800 salariés). La restructuration va affecter les activités de siège de support, de recherche, de développement software, de formation, de manufacturing, sur les sites de Paris, Clamart, Melun, La Défense, Montpellier, Pau, Rennes. La fermeture du site de La Défense est programmée à l'automne 2021.

La CFE-CGC est impuissante malgré ses nombreuses tentatives d'appeler la direction à revoir ses plans à la baisse. En retour, la direction de l'entreprise évoque une forte baisse de son activité liée à la crise du secteur pétrolier.

La CFE-CGC de Schlumberger se demande avec inquiétude jusqu'à quand la situation de l'emploi va continuer à se dégrader au sein du groupe. Au total, en France depuis 2015, onze plans sociaux successifs ont eu lieu. Les effectifs auront diminué de 1500 salariés en cinq ans.

La CFE-CGC déplore ce désastre industriel, couplé à une hémorragie des compétences. Elle regrette le recours trop limité à des mesures pouvant prévenir les licenciements, comme l'activité partielle de longue durée.

Certes, l'annonce de la mise en place en France d'activités centrées sur les nouvelles énergies est bien sûr positive, mais bien trop tardive, et le nombre de créations de postes en découlant pour l'instant très limité, car le processus débute.

La CFE-CGC de Schlumberger entame ces négociations dans un contexte très tendu, mais jouera pleinement son rôle, pour défendre et protéger, par tous les moyens en sa possession, l'emploi des salariés qu'elle représente.

*A propos de la CFE-CGC SCHLUMBERGER*

*En 2017, la CFE-CGC poursuivait la direction pour ne pas avoir initié un plan de sauvegarde de l'emploi dans les règles de l'art. Le TGI de Nanterre avait donné entièrement raison au syndicat. Cette décision avait fait date.*

### **Contact presse**

Francis Jeandra | Délégué Syndical

CFE-CGC Schlumberger | Etudes et Productions Schlumberger

01 45 37 21 86 | jeandra1@slb.com